# DEPARTEMENT DE LA REUNION

## VILLE DU PORT



Nombre de conseillers en exercice	: 39
Quorum	: 20
A l'ouverture de la séance Nombre de présents Nombre de représentés	: 25 : 05
Mise en discussion du rappor Nombre de présents Nombre de représentés Nombre de votants	rt : 28 : 05 : 33

## <u>OBJET</u>

Affaire nº 2022-133

MISE A LA REFORME DE VEHICULES COMMUNAUX

## **NOTA**: le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 29 août 2022.
- la liste des délibérations a été affichée le 7 septembre 2022.

### LE MAIRE



## EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mardi 6 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi 6 septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, M. Bernard Robert 4ème adjoint, Mme Karine Mounien 5ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés: M. Franck Jacques Antoine par M. Olivier Hoareau Maire, M. Henry Hippolyte par Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance: M. Jean-Claude Adois à 17h12 (affaire n° 2022-123), M. Zakaria Ali à 17h14 (affaire n° 2022-123), Mme Claudette Clain Maillot à 17h24 (affaire n° 2022-125).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents: M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar

Envoyé en préfecture le 13/09/2022 Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le 13/09/2022

ID: 974-219740073-20220906-DL\_20228133-DE

#### MISE A LA REFORME DE VEHICULES COMMUNAUX

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission thématique « Aménagement-Travaux -Environnement » réunie le 24 août 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 6 septembre 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la mise à la réforme des véhicules figurant sur la liste suivante :

Immatriculation des véhicules	Date de 1 <sup>ère</sup> immatriculation	Marque et Type	Kilométrage	Affectation	Cause
875 BNL 974	12/03/2003	Renault Kangoo Diesel	231 000 kms	Service Espaces verts	Epave / moteur HS
105 BJA 974	24/02/2000	Citroën Saxo Essence	210 000 kms	Service voirie	Véhicule gagé / Epave
462 BFT 974	28/08/1998	Citroën Saxo Essence	170 000 Kms	Cuisine centrale	Véhicule gagé / Epave
38 BQH 974	02/06/2004	Citroën Xsara Essence	180 000 Kms	Service informatique	Véhicule gagé/épave

Article 2 : d'approuver le principe de leur cession pour destruction ;

Article 3: d'autoriser leur sortie du patrimoine communal;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Recu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le 13/09/2022

2022

ID: 974-219740073-20220906-DL\_20228133-DE

#### MISE A LA REFORME DE VEHICULES COMMUNAUX

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la mise à la réforme des véhicules communaux devenus hors d'usage et destinés à la destruction.

La Ville de Le Port est propriétaire d'un certain nombre de véhicules et matériels roulants qu'elle acquiert au fil des ans afin de permettre aux différents services techniques et administratifs d'exercer leurs missions de service public.

Dans le cadre de la politique de renouvellement de son parc automobile, la Ville procède régulièrement au remplacement de ses véhicules en raison de leur âge, de leur état de vétusté ou lorsqu'ils deviennent économiquement irréparables.

Cette gestion vise à réduire les coûts d'entretien du parc et à assurer la sécurité des agents. Les véhicules concernés par une mise à la réforme sont les suivants :

Immatriculation	Date de 1ère	Marque et	Kilométrage	Affectation	Cause
des véhicules	immatriculation	Type			
875 BNL 974	12/03/2003	Renault	231 000 kms	Service	Epave /
		Kangoo		Espaces verts	moteur HS
		Diesel		_	
105 BJA 974	24/02/2000	Citroën	210 000 kms	Service voirie	Véhicule
		Saxo			gagé / Epave
		Essence			
462 BFT 974	28/08/1998	Citroën	170 000 Kms	Cuisine	Véhicule
		Saxo		centrale	gagé / Epave
		Essence			
38 BQH 974	02/06/2004	Citroën	180 000 Kms	Service	Véhicule
		Xsara		informatique	gagé/épave
		Essence			

Il est demandé au conseil municipal:

- d'approuver la mise à la réforme des véhicules figurant sur la présente liste ;
- d'approuver le principe de leur cession pour destruction ;
- d'autoriser leur sortie du patrimoine communal ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.